

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ève Lacroix

<https://www.cadre21.org/membres/31a815b9cbb051c3057ecf92>

Date d'obtention : 2021-10-13 15:24:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais regarder le contenu d'un téléphone cellulaire

En cas de doute d'un acte malveillant, saisir le cellulaire et contacter les policiers

Me servir du cartable Sexto pour venir en aide à la victime et faire la bonne intervention envers celle-ci lorsqu'une situation de sexto se passe à l'école

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Réaliser la bonne intervention envers la victime et l'agresseur

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que l'agresseur ne soit plus en possession d'image ou autres afin d'éviter la propagation. Faire appel aux policiers en cas de doute. M'assurer que la victime ait le soutien nécessaire.